

VILLE DE NYONS

N° 135 / 2022

## DECISION

Le Maire de la Commune de NYONS,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 Juin 2020 donnant délégation au Maire pour la totalité des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de spectacle proposée par la Compagnie EPI « C »TOUT, située à SAINT SAUVANT (86600), au 1 place de la Mairie, représentée par Emmanuel THIBAULT, Président,

### Le Maire de NYONS décide

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

De passer avec la Cie EPI « C »TOUT un contrat pour une prestation artistique et déambulatoire du « Déam« Bulles»ation des Neiges », par **Lucie Ryan** dans le cadre de Nyons en Fête, le **Samedi 17 Décembre 2022**, à partir de **15h**, sur la place du Dr Bourdongle - 26110 NYONS,

#### ARTICLE 2

La Commune de NYONS s'engage à verser par virement administratif sur présentation d'une facture et d'un RIB, la somme globale de **570€ TTC (Cinq cent soixante dix euros)** tout compris

#### ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Drôme.

NYONS, le 29 Novembre 2022

Le Maire de NYONS,  
Pierre COMBES

